



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures en faveur du chauffage au bois

Question écrite n° 13427

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur la filière du chauffage au bois. Lors de la conclusion du Conseil de planification écologique en septembre 2023, le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la dépendance du pays aux énergies fossiles, qui sont la première cause des changements climatiques et dont le coût pour les finances publiques est estimé à 120 milliards d'euros par an. Pour mener à bien cette transition énergétique, il est ainsi nécessaire d'accompagner fortement le développement du bois énergie. En effet, le bois est la première source d'énergie et de chaleur renouvelable en France et son recours renforce l'indépendance énergétique du pays en se substituant à des énergies fossiles importées. Le bois-énergie est donc indispensable au *mix* énergétique français. Aussi, elle lui demande d'indiquer les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour soutenir cette filière.

Données clés

Auteur : [Mme Claudia Rouaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13427

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10862

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)